



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 34
Séance du mercredi 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	02

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Patrick CHEYNET), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 26 mai 2025

Date d'exécution : 06 juin 2025

Date d'affichage : 10 juin 2025

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE SÉCURISATION LIEN RT.10 ROUTE DU FORT

Le président informe le conseil que la Collectivité de Corse a prévu de sécuriser les carrefours de la RT.10 avec la Route du Fort d'une part, et avec la RD. 43, d'autre part.

Il précise que la sécurisation du carrefour entre la route territoriale 10 et la route communale qui mène au hameau du Fort nécessite la réalisation d'une emprise de 400 m² sur la parcelle D.258, sise au lieu-dit « Palazzo », propriété de monsieur Stéphane AMBROGI, d'une contenance totale de 3.480 m².

Monsieur AMBROGI se propose de céder à la commune la surface nécessaire à la réalisation de l'emprise communale pour un prix de HUIT MILLE (8.000 €), soit 20 €/m².

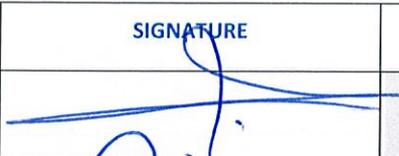
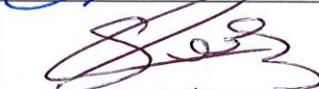
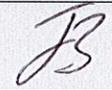
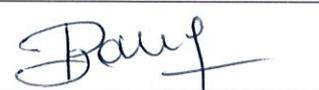
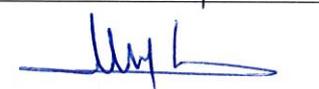
Le président propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition par la commune, aux conditions fixées par le vendeur, d'une portion de terrain de 400 m² qui sera issue de la division de la parcelle cadastrée sous le N° D.258 et d'autoriser le maire à passer l'ensemble des actes relatifs à cette acquisition.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Approuve l'acquisition par la commune auprès de Monsieur Stéphane AMBROGI d'une superficie de 400 m² à prélever sur la parcelle D.258 d'une contenance totale de 3.480 m², sise au lieu-dit « Palazzo », contre paiement d'un prix de HUIT MILLE (8.000 €),
- Autorise le maire à passer l'ensemble des actes relatifs à cette acquisition.

Délibération n° 2025 – 34 : ACQUISITION FONCIÈRE SÉCURISATION LIEN RT.10 ROUTE DU FORT

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	x				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	x				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	x				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	x				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	x				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	x				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	x				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	x				 Patrick CHEYNET
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	x				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	x				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	x				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	x				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	x				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	x				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

